

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DU COURS SUPERIEUR DE L'ENDRE

Siège : MAIRIE DE FAYENCE - 2 Place de la République - 83440 FAYENCE  
Tél. 04 94 39 15 00  
Télécopie 04 94 39 15 01

**REUNION COMITE SYNDICAL DU 20.03.2014**

**à 09H30 en MAIRIE DE FAYENCE**

## PROCES-VERBAL

Etaient présents : *Mrs Jean-Luc FABRE (Président), Bernard HENRY, Fayence -  
Pierre GARAMBOIS, Josette PICHERY (secrétaire), Claviers -  
Nicolas MARTEL (2ème vice-Président), Claude GIORDANO, Saint-Paul-en-Forêt -  
Serge LEIBOVITZ (1er Vice-Président), - Seillans*

Etait excusé : *Jean-Noël ROCHE, Seillans -*

Secrétaire de séance : *Mme Josette PICHERY*

*Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil syndical en date du 20 décembre 2013, qui n'appelant pas d'observations particulières, est adopté à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

### **1. Compte de gestion 2013 : Approbation (Délibération n° DCSE/2014-03-01)**

Le Conseil Syndical, **A L'UNANIMITE**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être fait assurer que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  2. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- ◆ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

\*\*\*\*\*

## 2. **Compte Administratif 2013 : Approbation** (Délibération n° DCSE/2014-03-02)

Le Conseil Syndical, **A L'UNANIMITE**

réuni sous la Présidence de M. LEIBOVITZ, Vice-Président délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Jean-Luc FABRE, Président du Syndicat Intercommunal de l'ENDRE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2013 :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés (07.03.13)	---	59 598.05	---	---	---	59 598.05
Résultats affectés (07.03.13)	---	2 323.84	---	---	---	2 323.84
Opérations de l'exercice	243 779.13	525 269.11	36 683.19	61 841.00	280 462.32	587 110.11
<b>TOTAUX</b>	<b>243 779.13</b>	<b>587 191.00</b>	<b>36 683.19</b>	<b>61 841.00</b>	<b>280 462.32</b>	<b>649 032.00</b>
Résultats de clôture	---	341 088.03	---	25 157.81	---	366 245.84
Restes à réaliser	315 893.62		---	---	315 893.62	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>559 672.75</b>	<b>587 191.00</b>	<b>36 683.19</b>	<b>61 841.00</b>	<b>596 355.94</b>	<b>649 032.00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS CUMULES</b>		<b>27 518.25</b>	---	<b>25 157.81</b>	---	<b>52 676.06</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 20.03.2014 relatives au report à nouveau, du résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement ;

♦ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

\*\*\*\*\*

## 3. **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013** (Délibération n° DCSE/2014-03-03)

Le Conseil Syndical, **A L'UNANIMITE**

Réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc FABRE, Président du Syndicat de l'ENDRE,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, le 20.03.2014, ce jour

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 25 157.81 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	-
Affectation à la section d'investissement (BP 2012)	2 323.84 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT 2012	2 323.84 €
EXCEDENT AU 31.12.2013	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserve (compte 1068) (BP 2014)	25 157.81 €
affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	0,00 €

\*\*\*\*\*

#### 4. Barrage du Rioutard : Compte rendu des travaux de vidange

Remarque : ce point ne fait pas l'objet d'une délibération

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que les travaux de vidange du barrage du Rioutard ont été effectués en 2013, conformément aux arrêtés préfectoraux du 22.08.2013 portant sur les espèces protégées et du 16.09.2013 portant sur les travaux de vidange.

Le marché de travaux sous maîtrise d'œuvre d'ARTELIA s'est composé de 5 lots :

- Lot 1 : Pompage – DSL pour 68 688.67€ TTC
- Lot 2 : Terrassement – PUGNERES pour 57 408.00€ TTC
- Lot 3 : Réhabilitation de la conduite de fond – FAMY pour 49 506.03€ TTC
- Lot 4 : Hydromécanique – ROUSTAN pour 2 320.24€ TTC
- Lot 5 : Ouvrages en béton et auscultation – EITP pour 61 307.31€ TTC
- SOIT UN TOTAL DE : 239 230.52€ TTC auxquels se sont ajoutés les frais de MO, différents honoraires.

Monsieur le Président fait savoir qu'une subvention de 30 000€ a été accordée le 16/12/2013 par le département du VAR et qu'un 2<sup>ème</sup> dossier a été déposé pour prendre en compte les 2 tranches soit éventuellement un solde à obtenir pour 2014 de 55 167.00€.

Monsieur le Président invite les élus à questionner Monsieur Martel sur le suivi des travaux effectués.

Monsieur Martel, en préalable, fait savoir que 2 types de dégradations volontaires ont été à déplorer pendant les travaux de vidange du barrage, à savoir :

- Remplissage de la cuve de fioul par du sable entraînant un problème électrogène : un nettoyage aux frais de l'entreprise a dû être opéré,
- Vol, le dernier jour du chantier, de 200 mètres de câble en cuivre de grosse section : le coût d'environ 3 à 4 000€ a été supporté par l'entreprise car les assurances ne prennent plus en charge le vol des câbles. Pour un prochain chantier de ce type, il conviendra de faire appel à une société de gardiennage la nuit et à inscrire cette dépense dans le cadre du marché.

En ce qui concerne les travaux :

- La vidange a duré 3 jours de moins que prévu du fait : d'un plan d'eau inférieur à la cote de retenue normale ; d'un fonds de retenue très envasé ; d'une augmentation des volumes de pompage suite à la pêche de sauvegarde
- 2 séries de pompes ont été installées sur des radeaux et l'eau a été amenée dans l'évacuateur de crue
- La prise de fond de vidange a été dégagée : car plus de 3 mètres de sédiments accumulés

- Des bacs de décantation ont été prévus en amont car la vase trop molle n'était pas transportable : les boues ont été séchées sur place pour être ensuite transportées
- La conduite de fond a été réhabilitée (principe du chemisage comme au Méaulx) avec un recalibrage de l'évacuateur de crue
- La mise en eau s'est effectuée dans la nuit du 19 au 20/12/2013 suite aux précipitations importantes à raison des ¾ de la retenue : remplissage trop rapide mais lié à la nature.

En ce qui concerne la surveillance du barrage :

- Celle-ci doit être désormais régulière, à savoir 1 fois par mois et plus souvent en cas d'intempéries, afin de suivre le comportement du barrage. A ce jour, Monsieur Martel indique qu'il assure cette surveillance telle que préconisée par l'arrêté préfectoral mais qu'il convient de désigner une 2<sup>ème</sup> personne pour alterner cette charge et suppléer à toute défaillance éventuelle. Il est décidé, sur proposition de la commune de Saint-Paul-en-Forêt, de demander au responsable du service des eaux de cette commune d'assurer, aux côtés de Monsieur Martel suivant une cadence à définir entre eux, cette mission de surveillance.

Monsieur Martel est remercié par l'ensemble du conseil syndical pour la qualité de son compte rendu et pour son investissement auprès du SIACSE.

L'assemblée syndicale prend ainsi acte de toutes ces informations.

\*\*\*\*\*

## 5. **Débat d'orientations budgétaires** (Délibération n° DCSE/2014-03-04)

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L. 5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui renvoie aux dispositions de l'article L. 3312-1 de ce même code, un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu, dans le délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le D.O.B. constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Il s'agit ainsi de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière.

### 1 – **RESULTATS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2013**

Fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	61 841.00 €	36 683.19€ (59.32%)
Recettes	61 841.00 €	61 841.00 € (100%)
<b>EXCEDENT REEL DE L'EXERCICE 25 157.81€</b>		

Investissement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	584 149.00 €	243 779.13 € (41.73%)	315 893.62 €
Recettes	513 283.95 € (hors excédent reporté : 59 598.05€ et hors virement : 11 267.00€)	525 269.11€ (102.33%)	0.00 €
<b>DEFICIT REEL DE L'EXERCICE 34 403.64 €</b>			

## 2 – RESULTATS GLOBAUX 2013 (avec les restes à réaliser)

<b>Fonctionnement</b>	Excédent exercice	+ 25 157.81 €
	Excédent reporté	Néant
	Virement à l'investissement	11 267.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 36 424.81 €</b>
<b>Investissement</b>	Déficit exercice	-34 403.64 €
	Virement du fonctionnement	11 267.00 €
	Excédent reporté	+ 59 598.05 €
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 36 461.41 €</b>

## 3 – RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013 (sans les restes à réaliser)

Fonctionnement	Excédent	25 157.81 €
<b>Investissement</b>	Excédent antérieur	59 598.05 €
	Excédent exercice	281 489.98 €
	Excédent à reporter en 2014	<b>341 088.03 €</b>

## 4 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2013

*L'investissement a été consacré essentiellement à l'opération RIOUTARD :*

- Maîtrise d'œuvre (partie) ARTELIA pour travaux (27 481.68€)
- Marchés de travaux de vidange 1ère et 2ème tranches et divers honoraires (261 315.28€)
- Maîtrise d'œuvre ARTELIA pour études (40 098.20€)

*Et pour l'opération MEAULX :*

- Reconnaissances géotechniques + étude d'impact (44 540.56€)
- Essais d'étanchéité + maîtrise d'œuvre ARTELIA (28 016.94€)

L'année 2013 a été riche en travaux et l'ensemble a été contenu dans les délais impartis par l'arrêté préfectoral du 16/09/2013.

## 5 – PROJETS 2014

L'année 2014 au niveau de l'investissement devrait être consacrée essentiellement à la poursuite des études pour la remise en eau du barrage du Méaulx et à l'achèvement des travaux du barrage du Rioutard (partie environnementale) :

### **Pour l'opération MEAULX :**

#### ⇒ Au niveau des études

- Dépôt dossiers pour autorisation Loi sur l'Eau (dans le cadre de la maîtrise d'œuvre initiale ARTELIA)
- Etude de danger (simulation rupture du barrage et donc conséquences sur l'aval : population – habitat – faune – flore) dont définition des points singuliers du barrage (exemple en cas d'obstruction de l'évacuateur de crue quelles solutions techniques à apporter) : mission complémentaire
- Dépôt d'un dossier auprès du CNPN pour conséquences des travaux sur la faune et la flore et mesures compensatoires

#### ⇒ Au niveau des travaux

- Désignation d'un Maître d'œuvre pour préparation des dossiers de consultation des entreprises en vue des appels d'offres pour les travaux de remise en eau
- Travaux courants d'entretien

Sachant que les travaux de remise aux normes pour remise en eau ne seraient lancés qu'en juin 2015 pour un remplissage en eau en automne 2016 pour un ensemble estimé à 2 180 000€ TTC.

### **Pour l'opération RIOUTARD :**

#### ⇒ Au niveau des études

- Bouturage des plantes collectées en pépinières

#### ⇒ Au niveau des travaux

- 3 piézomètres à réhabiliter
- Pose barrière et d'un panneau d'information sur la protection des tortues
- Travaux d'entretien courants

✚ Au remboursement du capital de l'emprunt (61 700€) souscrit en 2011 et versé en 2012 plus celui (400 000€) souscrit en 2012 soit 24 400 €

✚ Aux restes à réaliser pour un montant de 315 893.62 € correspondant aux dernières factures à régler pour les opérations MEAULX et RIOUTARD.

#### ⇒ Au niveau du fonctionnement, l'année 2014 devrait inscrire les crédits habituels :

✚ Le remboursement des intérêts de l'emprunt 2011 plus ceux afférents à l'emprunt 2012 soit 23 310.00€

✚ L'indemnité 2014 du conseiller technique

✚ Le débroussaillage d'entretien des 2 retenues, soit environ 4 000€

✚ L'entretien régulier du chenal du lac de Méaulx suite à des éboulis soit environ 8 000€

✚ Des frais divers pour environ 1 000€

Sachant que la commune de CLAVIERS ne participe ni à l'investissement ni au fonctionnement en ce qui concerne les dépenses liées à l'investissement comme le remboursement des intérêts d'emprunt, l'indemnité technique, l'indemnité du Président...

D'autre part, à ce jour 1 dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'Etat au titre de la DETR 2014 (167 715€) pour l'opération MEAULX, tranche fonctionnelle n° 1 (668 625€ TTC) qui vient de connaître une réponse positive (non encore notifiée) et 1 dossier de demande de subvention à hauteur de 55 167.00€ est en cours de dépôt auprès du département du var pour la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux (dérogation avait été sollicitée pour démarrage avant obtention subvention en mars 2013)

Dans le cadre du contrat de territoire 2013-2015 avec le Département du VAR, il a été inscrit bien entendu l'opération de remise en eau du Lac du Méaulx suite à la remise aux normes avec une demande de subvention au titre de l'année 2015 à hauteur de 544 557€ sur la totalité des travaux estimés à 2 180 000€ TTC.

Les dossiers de demande de subvention seront en conséquence déposés au moment opportun.

Il conviendra aussi de déposer des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau, de la région et de la Communauté de communes du pays de Fayence.

La structure du BP 2014 qui inscrit essentiellement l'opération MEAULX ne devrait pas déboucher sur la levée d'un emprunt mais les participations communales devront rester du même niveau que celles appelées en 2013 pour provisionner les futurs travaux de remise en eau du MEAULX.

Monsieur le Président invite les membres du Syndicat de L'ENDRE à débattre du futur budget 2014 à la lumière des objectifs arrêtés.

Les membres du Syndicat s'accordent sur l'ensemble de ces objectifs et le phasage des opérations et chargent le Président de traduire budgétairement ceux-ci.

\*\*\*\*\*

## **6. *Projet d'échange de terrains secteur du lac de Méaulx (Délibération n° DCSE/2014-03-05)***

---

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 22/05/2012, les membres du conseil syndical, à l'unanimité, avaient :

- Emis un avis FAVORABLE sur le principe de l'échange des forêts communales qui bordent la retenue du Riou de Meaulx sachant que celui-ci devait s'effectuer à partir de la cote 196.35 m NGF,
- Dit que les droits du SIACSE devaient être maintenus par la conclusion de conventions de servitude, qui à ce jour, étaient recensées comme suit :
  - ⇒ convention de servitude souterraine pour le passage de canalisations afin d'alimenter en eau potable les communes de FAYENCE, ST-PAUL-EN-FORET et SEILLANS
  - ⇒ convention de servitude de passage pour l'entretien du barrage et de toutes les installations hydrauliques
  - ⇒ convention de servitude pour la modification éventuelle du tracé de pistes d'accès et des ouvrages hydrauliques nécessaires à l'exploitation dudit barrage
- Dit que la présente délibération devait être confirmée après présentation du projet définitif des échanges indiquant notamment l'emplacement des servitudes
- Dit que le caractère forestier et ouvert au public devait être maintenu afin de conserver au site l'environnement naturel qui fait son charme et d'y préserver la biodiversité
- Habilité le Président à poursuivre les discussions avec le Département du VAR pour mener à terme ce dossier sous réserve que les Maires respectifs ou au moins l'un des 3 maintiennent leurs projets d'échange.

Il rappelle aussi que les membres, réunis le 12/12/2012, avaient décidé de surseoir à l'avancée du dossier dans l'attente de connaître la position exacte des services de l'Etat par rapport au devenir du barrage du Lac de Méaulx, dont il était prévu en 2016 la remise en eau, considérant l'impact du futur « PAPI » diligenté par le Conseil Général du Var sur celui-ci.

La rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet, les différentes discussions avec les services concernés (Etat-Département) ayant levé toute ambiguïté sur le rôle écrêteur du barrage, ont permis de reprendre ce dossier avec la Direction de l'Environnement du Conseil Général afin de positionner les équipements et ouvrages de desserte à venir dans le cadre du projet de remise en eau et d'exploitation future en eau potable de la retenue. D'ailleurs, le SIACSE vient d'être informé officieusement de l'attribution de la DETR

2014 (1ère tranche fonctionnelle) pour les travaux en 2015 confirmant l'accompagnement de l'Etat dans la volonté syndicale mais aussi dans celles municipales de remise en eau du barrage.

Ainsi, par courrier du 05/02/2014, le Département du VAR a transmis le tracé définitif permettant de sauvegarder les intérêts du SIACSE après échange de parcelles sur la seule commune de St-Paul-en-Forêt.

Monsieur le Président demande à l'assemblée syndicale de bien vouloir acter cet échange qui sera mené par la commune de ST-PAUL-EN-FORET, les futures installations du SIACSE pouvant librement s'implanter à terme sur le territoire communal de St-Paul-en-Forêt, hors emprise de l'échange.

En ce qui concerne les échanges qui doivent être menés par les 2 autres communes (SEILLANS et FAYENCE), les tracés définitifs restent à définir et feront l'objet d'une nouvelle décision du SIACSE.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

### **7. Recensement économique des marchés publics**

---

*Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.*

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée l'arrêté du 26 décembre 2007, modifié par l'arrêté du 10 mars 2009 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs.

La liste des marchés à recenser et passés en 2013 est la suivante :

#### **Marchés de services :**

- ✓ Marchés de 0 € HT à 19 999.00 € HT – Opération MEAULX
  - ARTELIA 38 Echirolles (marché pour assistance technique réception des travaux d'urgence pour 10 491.00€ HT)
  - BIOTOPE 34 Mèze (marché pour élaboration dossier CNPN pour 5 390.00€ HT)
  - BIOTOPE 34 Mèze (marché pour expertises écologiques pour 2 695.00€ HT)
- ✓ Marchés de 0 € HT à 19 999.00 € HT – Opération RIOUTARD
  - ARTELIA 38 Echirolles (marché de surveillance des eaux superficielles – vidange du barrage pour 9 900.00€ HT)
  - ARTELIA 38 Echirolles (marché pour suivi du chantier de vidange par un écologue agréé pour 2 339.00€ HT)
  - ARTELIA 38 Echirolles (marché pour actualisation de l'étude hydrologique et vérification de la capacité de l'évacuateur des crues pour 10 739.00€ HT)

#### **Marchés de travaux :**

- ✓ Marchés de 0 € HT à 19 999.00 € HT – Opération MEAULX
  - RAMUS 73 La Motte Servolex (travaux divers pour 4 622.40€ HT)
  - SARL GOLINI 83 Fayence (marché pour massif béton armé pour 4 293.13€ HT)
- ✓ Marchés de 0 € HT à 19 999.00 € HT – Opération RIOUTARD
  - EARL PECHERIE DU VAL DE SAONE 71 Farges les Mâcon (marché de pêche de sauvegarde pour 5 800.00€ HT)
  - VILLAGE DES TORTUES 83 Gonfaron (sensibilisation des équipes de travaux pour 750.00€ HT)
  - DIAG GEO 83 Draguignan (levés topographiques pour 1 250.00€ + 500.00€ HT)
  - QUALICONSULT 83 FREJUS (mission SPS pour 2 496.00€ HT)
  - APS 95 Eragny sur Oise (travaux divers pour 7 550.98€ HT)
  - FAMY 01 Chatillon en michaille (travaux divers pour 6 131.00€ HT)

- Ets ROUSTAN 83 Montauroux (travaux d'hydraulique pour 1 940.00€ HT)
- ✓ Marchés de 20 000 € HT à 89 999.99 € HT – Opération MEAULX
  - GINGER CEBTP (marché pour études géotechniques pour 25 242.38€ HT)
- ✓ Marchés de 20 000 € HT à 89 999.99 € HT – Opération RIOUTARD
  - PUGNERES 83 Montauroux (marché pour terrassement pour 48 000.00€ HT)
  - DELTA SERVICE LOCATION 13 Les Pennes Mirabeau (marché pour pompes pour 61 939.00€ HT)
  - EITP 06 Mouans-Sartoux (marché pour ouvrage béton et auscultation pour 51 260.30€ HT)
  - FAMY 01 Chatillon en Michaille (marché pour réhabilitation conduite de fond pour 41 393.00€ HT)

Le Conseil Syndical prend acte de cette simple information.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président remercie tous les Délégués du Syndicat pour leur investissement à ses côtés pendant cette mandature et souhaite aux élus candidats bonne chance aux élections municipales respectives.

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est close à 11 heures 30 minutes.

**LE PRESIDENT,**

**Jean-Luc FABRE**